



Tourisme : Une nouvelle stratégie

Tri des déchets

**Vous pouvez réduire
vos levées :
Soyez vertueux !**

Finances

**Des dépenses
maîtrisées**

Aménagement du territoire

**La fibre :
ça avance !**



Château de la ROBINE
GRIGNAN-LES-ADHEMAR

5 chemin de la Bridoire - 26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
info@chateau-robine.fr
06 52 65 28 50
www.chateau-robine.fr



PIRES-RONCONI FRÈRES

Energies renouvelables
- Pompe à chaleur
- Climatisation
- Panneaux solaires

Electricité - Plomberie
Automatisme portail - Alarme - Vidéo surveillance
Borne recharge - Adoucisseur...

85 Chem. de Solérieux, 26130 Saint-Restitut
04 75 04 54 49
https://pires-ronconi.fr
Pires Ronconi Frères



Saint-PAUL TROIS-CHÂTEAUX

Equalia

l'Odyssee
centre-aquatique

sport loisirs bien-être

www.centreaquatiqueodysseeo.fr / 04 26 83 01 21



Alcyon
CENTRE DE VALORISATION

ALCYON,
ACTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
AU SERVICE DU TERRITOIRE
APPORTEUR DE SOLUTIONS DURABLES
POUR LES DÉCHETS VERT ET BOIS

- COMPOST**
autorisé en agriculture biologique
Particulier / Professionnel
- PAILLAGE**
Particulier / Professionnel
- DÉCHETTERIE PROFESSIONNELLE**

Tél. 04 90 30 99 12 - contact@cvalcyon.com
Site d'exploitation : Z.I du Sactar - 84500 Bollène




INDUSTRIEL
Peinture et enduit industriels
Revêtements industriels
Revêtements de sols résine
Charpente métallique
Pose de sols stratifiés

BÂTIMENT
Peinture et plâtrerie - Décoration
Faux plafond et placo - Pose de sols souples
Cloisons amovibles et aménagement de bureaux
Rénovation intérieure et extérieure

6, ALLÉE DE LA QUINCAILLERIE ZA LES TOMPLES - 26700 PIERRELATTE
04 75 00 99 87 - contact@jspeinture.fr



amefi
AMÉNAGEMENTS ET FINITIONS

**CRÉATEUR DE CLOISONS
DE BUREAUX ET D'OPEN SPACE**

Cloisons Amovibles - Rangements
Faux Plafonds - Peinture
Plâtrerie - Revêtements de Sol
Planchers Techniques
Tableau Numérique Interactif

6 rue de la Quincaillerie - ZA les Tomples
26700 Pierrelatte
04 75 00 99 87 - www.amefi.fr

Agir en faveur de la lisibilité et de l'efficacité

Combien connaissent aujourd'hui ce qu'est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), savent comment il fonctionne ? Quelles sont ses attributions, ses compétences ?

Alors qu'elles sont devenues progressivement des acteurs majeurs de l'aménagement et du développement du territoire, qu'elles agissent sur le quotidien des habitants des communes membres, les intercommunalités, comme la Communauté de Commune Drôme Sud Provence (CCDSP), manquent pourtant de lisibilité.

L'information est ainsi devenue une priorité et une nécessité si nous voulons que la démocratie locale joue pleinement son rôle et que chacun puisse avoir une meilleure connaissance de ce que nous faisons.

Il nous faut donc mettre en œuvre tous les outils qui permettent d'améliorer notre communication. Cela passe par la proximité en multipliant les occasions d'aller au plus près des usagers, mais aussi par le renforcement du rythme de parution de nos supports papier ou numériques.

Une information qu'il nous faut aussi renforcer auprès des élus municipaux car de simples incompréhensions peuvent parfois freiner notre développement et ralentir notre essor qui pourtant va dans le sens de l'histoire.

En effet, les enjeux sont énormes !

Si nous voulons gagner la nécessaire transition écologique, renforcer la mobilité, agir pour la préservation de l'environnement, favoriser le développement économique, pour ne citer qu'eux, il nous faut nous en donner les moyens et avancer ensemble.

Le Président que je suis, malgré toute la bonne volonté et l'énergie que je peux déployer, ne peut décider seul de l'avenir de notre CCDSP. Si j'essaie d'impulser une dynamique, de convaincre les plus réticents, il n'est pas question pour moi d'imposer les choses bien au contraire.



Car c'est avec mes 13 autres collègues Maires, et entouré des vice-présidents et des élus communautaires, que je souhaite faire grandir la CCDSP. C'est pour moi un préalable nécessaire.

C'est d'ailleurs tout le sens du projet de territoire que nous sommes en train de finaliser et que nous vous présenterons prochainement. Il fixera un cap concerté et partagé. Je souhaite de tout cœur que nous puissions monter haut les voiles pour l'atteindre.

***L'information est ainsi devenue
une priorité et une nécessité si
nous voulons que la démocratie
locale joue pleinement son rôle***

S'agissant des moyens, la modification de notre système de fiscalité m'apparaît être une nécessité. C'est d'ailleurs pour cela que je suis un fervent défenseur du passage à la taxe professionnelle

unique. Là encore, il nous faut continuer à expliquer et bien mesurer l'impact pour chaque commune afin de fixer un pacte financier qui soit le plus juste possible.

À ce niveau et pour rassurer les plus sceptiques, il faut bien avoir en tête que la CCDSP demeure et demeurera au service des villes et villages qui la composent, avec cette volonté de maintenir la pluralité et l'équilibre du territoire, de veiller à la diversité et à la place de chaque commune.

Cette coopération entre les communes est très importante à mes yeux car elle permet de limiter l'émiettement communal par l'exercice de compétences que seule une commune ne pourrait assumer, de renforcer la solidarité territoriale et de construire ensemble un territoire d'ambition qui favorise le bien-être de ses 44 000 habitants.

Jean-Michel CATELINOIS,
Président, Maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux

L'exécutif de la CCSDP



Jean-Michel CATELINOIS,
Président



Jean-Michel AVIAS,
3ème vice-président
aux finances



Alain GALLU,
1er vice-président
au développement
économique



Marie FERNANDEZ,
4ème vice-présidente
à l'aménagement
du territoire



Didier BESNIER,
2ème vice-président
à la mutualisation



Hélène MOULY,
5ème vice-présidente
à la valorisation
des déchets



Maryannick GARIN,
6ème vice-président
à l'environnement



Véronique ALLIEZ,
7ème vice-présidente
au tourisme



Sylvie MOLINIE,
Conseillère déléguée
aux déchets secteur Est



La CCSDP en quelques chiffres*



*Source INSEE 2021 (entrée en vigueur en 2024)

BOUCHET

Jean-Michel
AVIAS



Catherine
MIGLIORI



Maryannick
GARIN



Marie
FERNANDEZ



Eric
CAROU



Malika
YAHIAOUI



Hicham
MARGOUM

CLANSAYES**DONZÈRE****DONZÈRE****LA BAUME-DE-TRANSIT****LA GARDE-ADHÉMAR****LES GRANGES-GONTARDES****MALATAVERNE**

Aura
ROCHE CAMACHO



Patrick
SCOTTO DI CARLO



Patrice
ESCOFFIER



François LAPLANCHE-
SERVIGNE



Agnès
MILHAUD



Hélène
MOULY



Véronique
ALLIEZ

MALATAVERNE**PIERRELATTE**

Jean-Marie
PUEL



Alain
GALLU



Béatrice
MARTIN



Jean-Pierre
PLANEL



Veronique
CROS



Jean-Marc
CARIAS



Sophie
SOUBEYRAS

PIERRELATTE

Denis
GAILLARD



Patricia MASSAUDET-
SOJKA



Christian
SABATIER



Sandrine
BARAKEL



Antonio
LOPEZ



Marie-Pierre
MOUTON



Richard
POIGNET

PIERRELATTE**ROCHEGUDE****SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX**

Peggy
FISSIER



Didier
BESNIER



Véronique
CANESTRARI



Jean-Michel
CATELINOIS



Jacqueline
BESSIERE



Guy
FAYOLLE



Véronique
HURBIN

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX**SAINT-RESTITUT**

Guillaume
DEPIERRE



Georgia
BRUN



Romain
ENTAT



Céline
ARANEGA



Jean-Luc
PERILLON



Christine
FOROT



William
AUGUSTE

SOLÉRIEUX**SUZE-LA-ROUSSE****TULETTE**

Gérard
HORTAIL



Hervé
MEDINA



Nathalie
SAGE



Sylvie
MOLINIE



Daniel
VEILLY

Suppléants

Dylette Thill (Clansayes)
Nathalie Gordillo
(La Baume-de-Transit)
Didier Soulaigre
(Les Granges-Gontardes)
Michel Coulouvrat
(Solérieux)



®

245, Rue Pierre Larousse, RN 7
Quartier Beauregard Nord - 26700 PIERRELATTE
04 75 98 86 30
OUVERT 7J/7

NOUVEAU À ST-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX !



SOALIS
Spécialiste photovoltaïque



Rendons l'énergie photovoltaïque accessible à tous !

📍 1726 Chemin de la Decelle - 26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux

04 75 46 73 95

📞 | www.soalis-pv.com



La Stéfa'line

RESTAURANT

04 75 04 77 40

06 15 02 23 03

2 rue de l'Église,
St-Paul-Trois-Châteaux

selhimri@yahoo.com

Ouvert tous les jours sauf le samedi midi

**GROUPE
BRAJA**

Aujourd'hui notre Groupe est fort de :

- 700 salariés
- 15 sociétés de travail
- 1 laboratoire central agréé Laboroute
- 11 Postes d'envolage
- 1 usine de lant

Nos activités :

- Aménagement Publics
- Travaux Routiers
- Electrification et éclairage public
- Réseaux humides
- Espaces verts
- Démolition-dépollution



Groupe des Portes de Provence Bâtisse



Aménagement du Parc Solaire Pierrelatte

Vues issues en anglais du site
Lutte contre les Nuis de chaleur

BRAJA VISIONE

Site Social : 21 Avenue Frédéric Mistral - 84100 ORANGE - 04 30 34 34 42 - Agence de Pierrelatte - Avenue Paul Solari - 04 90 34 34 42

CCDSP

Communauté de Communes

Drôme *Sud* Provence



L'économie dans la CCDSP c'est :

7 336
ENTREPRISES

21 107 DONT
EMPLOIS

33%
DANS
L'INDUSTRIE

CONTRE **11%**
AU NIVEAU
NATIONAL

Inventaire des ZAE

La loi Climat et Résilience d'août 2021 a fixé l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols d'ici à 2050. Ainsi, cette loi vise à apporter une plus grande vigilance aux modes d'urbanisation, à consommer moins de terres agricoles, naturelles et forestières ; tout en densifiant les secteurs déjà urbanisés (logements vacants, friches, locaux vacants, dents creuses, ...). C'est cette loi qui a imposé aux intercommunalités de réaliser un inventaire détaillé de leurs zones d'activités économiques (ZAE), en y associant les propriétaires du foncier et entreprises qui y sont installées. La CCDSP compte 15 ZAE représentant 536 hectares (hors site nucléaire

= 650 ha). Plus de 750 établissements y ont été recensés, pour un total de plus de 9 500 emplois (soit plus de 45 % du nombre total d'emplois dans le territoire).

A partir de cet inventaire, la CCDSP a engagé un travail pour aller vers un schéma des ZAE qui sera finalisé en 2024, afin de définir les modalités d'accueil des entreprises en zone.

Les Zones d'Activités Economiques (ZAE) :

(hors site nucléaire)



- **MALATAVERNE :**
ZAE DE Malataverne : Eoïennes, Maines, le Razas, Montchamp
- **DONZERE :**
ZAE des Eoïennes 1 et 2 (dont Coustouly)
ZAE Des Gresses
- **Pierrelatte :**
Centre Commercial de la Croix d'Or
ZAE Blachettes (Espace touristique des crocodiles)
ZAE James Witt
ZAE de Favroyrolles (dont Malalannes, Pont Noir)
ZAE de Daudet
ZAE des Torques
- **Saint-Paul-Trois-Châteaux**
Parc d'Activité Drôme Sud Provence
ZAE du Bois des Lits
- **Saint-Restitut**
ZAE de Saint-Restitut – la Justice
- **Suze-la-Rousse**
ZAE de Suze-la-Rousse
- **Rochegude**
ZAE de Rochegude
- **Tulette**
ZAE du Grand Devès



Appel à projets Booster

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa politique de développement économique a lancé un dispositif d'accompagnement des entreprises appelé "BOOSTER DRÔME SUD PROVENCE" qui vise à faire émerger et soutenir le développement de solutions innovantes en faveur de la transition énergétique ayant recours à l'intelligence artificielle.

Plus d'informations sur www.ccdsp.fr/booster2

Salon de la création-reprise d'entreprises

Jusqu'à présent organisé par la Communauté de Communes du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (CC DRAGA), le salon de la création-reprise d'entreprises s'est tenu le 14/11/2023 à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Pour la 6ème édition, nos 2 communautés de communes se sont affranchies des frontières administratives en coorganisant cet événement à destination des créateurs d'entreprises de notre bassin de vie.

L'occasion pour plus de 300 personnes de rencontrer et échanger avec la trentaine d'exposants (chambres consulaires, réseaux d'entrepreneurs, URSSAF, experts-comptables, pépinière d'entreprise et bien d'autres) ; mais aussi de participer à des ateliers et conférences sur l'entrepreneuriat.

Un événement réussi, avec d'excellents retours, qui devrait se dérouler en alternance entre la rive droite et la rive gauche chaque année.



L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE :

Labellisation «Territoires d'Industrie»



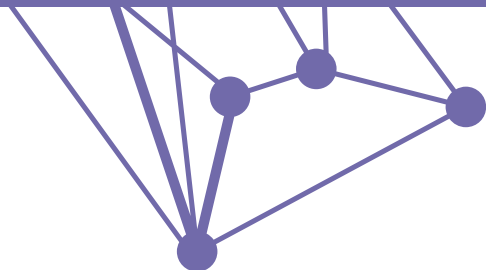
La CCDSP en partenariat avec Montélimar Agglomération, les CC DRAGA et Ardèche Rhône Coiron portent une candidature

commune «Rhône Provence Industrie» et ont ainsi été labellisées « Territoires d'industrie » pour la période 2023-2027. Ce dispositif de l'Etat / ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) permet d'accompagner les projets des industriels locaux en faveur de l'emploi, de la formation, de la maîtrise foncière et la décarbonation de leurs entreprises, contribuant dès lors à l'attractivité de notre territoire. L'industrie est un secteur d'activité important représentant pas moins de 20%

de la totalité des emplois du territoire regroupant les 4 intercommunalités. Sur le territoire de la CCDSP, cela monte même à 33% !

Orano : 1,7 milliard € d'investissements locaux !

L'extension de l'usine Georges Besses II d'Orano à Pierrelatte est un projet phare pour le développement de l'économie du bassin du Tricastin. Le chantier devrait représenter 1,7 milliard d'euros d'investissements, et quelques 500 emplois en moyenne à la clef pour la seule construction.



Plus qu'un simple outil, la mutualisation des services, des projets et des moyens est une vraie démarche au sein de la CCDSP dont l'objectif reste le service aux administrés, l'entraide entre communes et l'économie d'échelle. Contrairement aux compétences qui sont des obligations, la mutualisation est un véritable choix des communes.



2023 a vu la naissance concrète d'un service dédié au sein de la CCDSP. Un technicien a rejoint la structure en novembre dernier. Il a pour objectifs l'optimisation des matériels et ressources mutualisés entre les différentes communes du territoire, la réalisation d'un schéma de mutualisation, ainsi que la gestion des bâtiments et de la flotte des véhicules CCDSP.

Cette mutualisation va poursuivre sa montée en puissance dans les mois à venir.

La mutualisation porte sur de nombreux domaines. Après la mise en place d'un service de conseil juridique pour les communes en 2022 (SVP), la réalisation concrète de mutualisation au sein de la CCDSP a consisté, pour l'exercice 2023, en l'achat d'un broyeur semi professionnel dédié aux communes.

Il sera mis à disposition auprès des services techniques communaux dès le début de l'année 2024.

L'objectif de ce broyeur est quadruple :

- | Une mise à disposition d'un matériel technique spécifique de qualité pour un service aux communes.
- | La participation à la diminution de l'empreinte carbone.
- | La réduction des apports de végétaux en déchetteries pour limiter les volumes.
- | L'utilisation possible de broyat en guise de paillage pour les particuliers ainsi que les services techniques municipaux.



©ccdsp

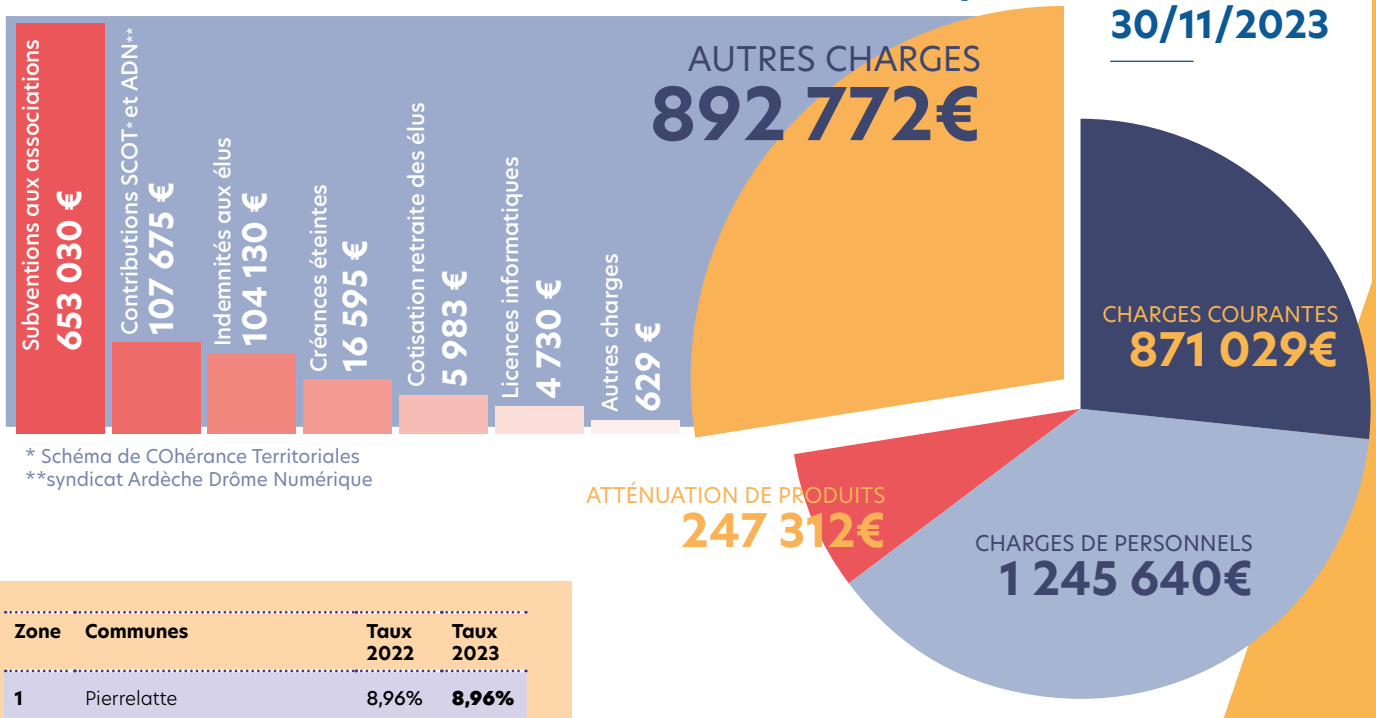


DES DÉPENSES MAÎTRISÉES

Au sein de notre territoire, nous veillons à ce que chaque euro dépensé soit un euro utile. Cette volonté farouche de garder une trajectoire financière adaptée passe aussi par une attention toute particulière portée à la maîtrise des charges de fonctionnement.

Les collectivités connaissent elles aussi les augmentations de charges courantes (électricité, carburant, matières premières, petits matériels...) ce qui rend leurs marges de manœuvres étroites et ce qui contraint de plus en plus leurs budgets. Dans ce contexte, les élus ont malgré tout décidé de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2021, pour peser le moins possible sur les ménages.

Dépenses réalisées au 30/11/2023



Zone	Communes	Taux 2022	Taux 2023
1	Pierrelatte	8,96%	8,96%
2	Saint-Paul-Trois-Châteaux	7,50%	7,50%
3	Donzère	8,94%	8,94%
	La Garde Adhémar	9,56%	9,56%
	Les Granges Gontardes	9,56%	9,56%
	Malataverne	9,56%	9,56%
	Rochegude	9,56%	9,56%
4	Saint-Restitut	9,56%	9,56%
	Suze-la-Rousse	9,56%	9,56%
	Tulette	9,56%	9,56%
	La Baume De Transit	9,56%	9,56%
	Bouchet	9,56%	9,56%
5	Clansayes	8,50%	8,50%
	Solérieux	8,50%	8,50%

Un Taux de TEOM* stabilisé depuis 2 ans

La compétence déchets ménagers possède son propre budget annexe qui s'élève à 8,5 millions d'euros en 2023. (7,8 millions d'euros en fonctionnement et 685 415 euros en investissement).

C'est un budget dans lequel la collectivité subit de plein fouet la hausse importante des coûts de traitement des déchets et surtout la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui est payée par les collectivités locales pour la gestion des déchets à enfouir ou à incinérer. La TGAP pour l'enfouissement est par exemple passée de 45€ HT en janvier 2022 à 52 € HT en 2023. Et ce chiffre ne cesse d'augmenter chaque année !

Malgré cela, le taux de TEOM reste inchangé depuis 2021. La collectivité fait l'effort de maintenir ces taux stables pour éviter au maximum de les répercuter sur l'administré. C'est le budget général qui compense les besoins de financement avec une subvention de fonctionnement de 665 278 euros versée au budget annexe des déchets ménagers en 2023.

* Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

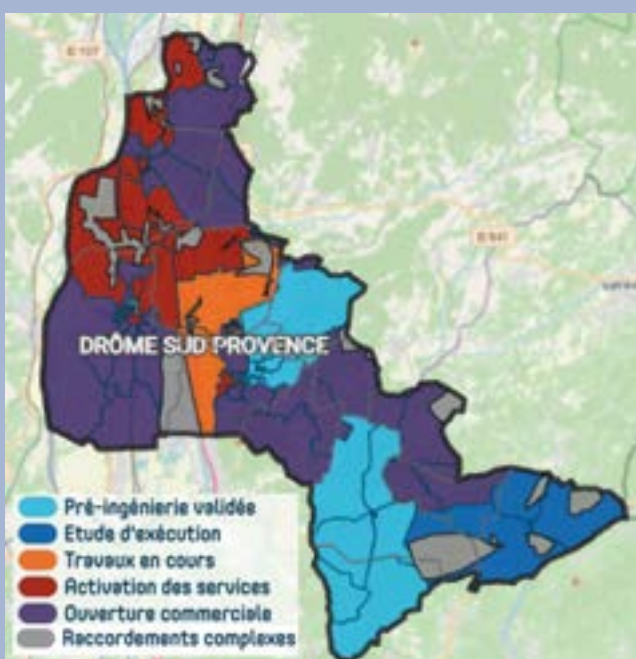
La fibre : ça avance !



Comment savoir si je suis éligible ?

Pour savoir si vous êtes éligible à la fibre, testez votre adresse sur le site Internet Ardèche Drôme Numérique - rubrique «A quand la fibre chez moi ?»
www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite
Renseignements et contacts : <https://ardechedromenumerique.fr/> - 04 82 48 00 18

Environ 21 200 prises à raccorder sur
le territoire dont plus de 69% éligibles
et près de 4 200 abonnés fin 2023



Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat :

Besoin d'un conseil neutre, personnalisé et gratuit
pour rénover votre logement ?
Contactez les conseillers France Renov du CEDER*
mandatés par la communauté de communes :
04 75 26 22 53 - ceder@ceder-provence.org

Ma prime Rénov' : ce qui change en 2024



*Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables

Plan Climat Air Energie Territorial :



Comment le territoire souhaite-t-il répondre aux enjeux de transition énergétique et écologique ?
Le Plan Climat Air Energie Territorial a été approuvé au conseil communautaire de décembre 2023.

Retrouver les éléments et la plaquette de synthèse sur le site ccdsp.fr

Les mobilités en question :

Qu'est-ce que le schéma directeur cyclable intercommunal, approuvé en décembre 2023 ?

C'est un document qui prévoit les actions pour développer et sécuriser la pratique du vélo. Il

comprend :

- Des aménagements nécessaires pour assurer une continuité d'itinéraires intercommunaux
- Des actions et des services complémentaires

Et pour les autres modes de déplacement ?

Au cours de l'année 2024, les élus vont identifier et planifier des actions pour développer les mobilités durables : covoiturage, train, autres modes.

Un grand merci à tous ceux qui ont répondu aux différents sondages sur cette thématique.

Des infos sont disponibles sur le site Internet ccdsp.fr

Et si on parlait autorisations d'urbanisme ?

Savez-vous qu'il faut demander une autorisation d'urbanisme pour : installer une clôture, installer une pompe à chaleur, une piscine, des panneaux photovoltaïques, un ravalement de façade... ?

En effet, une construction ou une installation illicite peut être une cause d'annulation de la vente

de votre maison. Les travaux réalisés sans autorisation doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie et devront être conformes aux règles d'urbanisme en vigueur au moment du dépôt du dossier.

Afin d'en savoir plus sur les autorisations d'urbanisme, vous pouvez consulter le site www.service-public.fr ou contacter votre Mairie. Une fois votre dossier constitué, son dépôt se fait en Mairie ou sur <https://sve/sirap.fr>
La CCDSP a élaboré un guide afin d'accompagner les pétitionnaires (demandeurs d'autorisations d'urbanisme) qui est disponible en Mairie et sur le site ccdsp.fr





Le renouvellement du marché de collecte de 2023 comporte la possibilité de déployer une collecte en porte-à-porte sur certaines communes concernant les ordures ménagères et les sacs jaunes, avec un objectif d'amélioration de la qualité du tri et une réduction des volumes d'ordures ménagères.

Ces ordures ménagères résiduelles (plastiques, verres, cartons et déchets ménagers non recyclables) ont deux modes de ramassage : en points d'apport volontaire et/ou en porte à porte pour certaines communes lorsque les habitants sont dotés de bacs roulants individuels ou collectifs. Des adaptations organisationnelles et matérielles vont

débuter pour à terme déployer sur les 14 communes la TEOMI (Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative). La commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux est pilote dans la mise en place de la TEOMI.

Vous pouvez réduire vos levées : soyez vertueux !



Concernant la gestion des biodéchets, la collectivité propose de déployer le compostage individuel au sein des foyers du territoire.

Pour vous aider à la mise en place du tri sélectif, un agent de la CCDSPP est dédié au tri et à la gestion des biodéchets.

En effet, le tri des biodéchets se généralise au 1er janvier 2024. Sa mise en application incombe à la collectivité et son succès repose sur les gestes de chacun. Les biodéchets correspondent aux végétaux et aux déchets alimentaires.

Le compostage est une méthode simple et efficace pour réduire les déchets ménagers, produire un engrais naturel et protéger notre environnement en diminuant considérablement la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement.

Vous avez un jardin ? N'hésitez plus à vous lancer dans le compostage, vous produirez ainsi un engrais riche et gratuit pour nourrir votre sol.

Vous vivez en appartement ? Pensez au lombricompostage ou optez pour le compostage de quartier déjà présent dans certaines communes.

Pour toute question, conseil ou pour commander votre composteur (30€) ou lombricomposteur (50€), contactez la CCDSPP au 04 75 96 06 12 ou directement sur place au 2 route de St Paul à Pierrelatte.



©ccdsp

Le service environnement de la CCDSP est actuellement composé d'une section GÉMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et d'une section SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif). Ce service va se développer prochainement avec la prise de compétence intercommunale des réseaux d'eau et d'assainissement au 1er janvier 2026. Il est à noter que les réseaux d'eau potable des communes actuellement gérés par le syndicat RAO (Rhône Aygues Ouvèze) le resteront.



La gestion des milieux aquatiques

Cela consiste principalement à entretenir les cours d'eau du territoire afin d'assurer leur bon écoulement.

La compétence a été déléguée à 4 syndicats :

- **SMBVL (Lez)** pour les communes de Bouchet, Rochebude, Tulette, La Baume-de-Tran-sit et Suze-la-Rousse. Participation financière (à la place des communes) **de 120 500 €**
- **SMEA (Eygues)** pour la commune de Tulette, **pour 20 300 €**
- **SIABBVA (Berre)** pour les communes de Donzère, des Granges-Gontardes, de La Garde-Adhémar **pour 15 800 €**
- **SMBRJ (Riaille)** sur la commune de Malataverne **pour 3 800 €**

Un plan pluriannuel d'entretien de la végétation des cours d'eau des Écharavelles, de la Roubine et du Lauzon

Les cours d'eau Echaravelles, Roubine et Lauzon sont gérés quant à eux en interne via un PPE (Plan Pluriannuel d'Entretien) d'une durée de 5 ans (2020-2025). **Le montant des entretiens réalisés en 2023 est de 65 341€.**

Les travaux d'entretien courants sont réalisés par l'association d'insertion **ANCRE** (débranchage des berges ou des lits des cours d'eau pour éviter les embâcles, élagage des branches mortes penchées vers le lit, etc.) et les travaux plus spécifiques sont réalisés par l'entreprise **ID VERDE** (retrait d'embâcles, abattage d'arbres menaçants pouvant déstabiliser la berge, etc.).

La prévention des inondations :

La CCDSP a initié une étude visant à mieux caractériser le rôle et le fonctionnement des ouvrages en remblais situés sur la plaine du Tricastin à proximité du Rhône, en vue d'un classement de ces installations en système d'endiguement. Cette étude, démarrée à l'été 2023, répond à une obligation réglementaire.

Gestion des assainissements non collectifs :

Des contrôles périodiques sont réalisés par un technicien de la CCDSP. Depuis la modification du règlement du SPANC au 1er janvier 2022, ces contrôles sont désormais facturés à l'acte ce qui a mis fin à la redevance qui était prélevée chaque année pour les propriétés équipées d'un dispositif d'assainissement non collectif.





Le Tourisme dans la CCDSP c'est :

66,8 M €

POIDS ÉCONOMIQUE
ESTIMÉ DU TOURISME
DANS LA CCDSP

3 700

LITS MARCHANDS

+ 4100 LITS
NON MARCHANDS

1,1 M

DE NUITÉES
SOIT **10%**
DE LA DRÔME

253 000 €

DE TAXE DE SÉJOUR COLLECTÉE

Chiffres 2022 - sources Plateforme Taxe de Séjour, Données Flux Vision Tourisme et Evaluamétris

Une nouvelle stratégie touristique pour 2023-2028



La stratégie touristique de 2017, dont le plan d'actions est arrivé à échéance, a été revue en interne sur l'année 2022/2023, en étroite collaboration avec les divers partenaires touristiques (Office de Tourisme Drôme Sud Provence, Destination Drôme Provençale et l'Agence Départementale du Tourisme).

Les travaux ont abouti à 3 enjeux majeurs :

1. Développement et montée en puissance du tourisme, notamment en termes d'innovation et de singularité
2. Enjeu environnemental : réussir un développement touristique durable et éco-responsable
3. Structuration et gouvernance : faire ensemble durablement et sereinement

Cette réflexion a abouti à un plan d'actions tourisme qui va donner le cap des actions qui seront mises en œuvre par la CCDSP et ses partenaires pour la période 2023-2028.

Taxe de séjour :

La taxe de séjour est payée par les visiteurs lorsqu'ils séjournent dans des hébergements marchands (hors mineurs, travailleurs saisonniers, logement d'urgence, ...). C'est donc un impôt qui ne pèse pas sur les hébergeurs touristiques qui ne font que la collecter et la reverser à la collectivité. La taxe de séjour contribue au financement des projets touristiques (aménagement, totems, actions de promotion du territoire, ...).

Des outils à disposition des pros et des administrés

Vous louez ou souhaitez louer un meublé de tourisme, ou votre résidence (principale ou secondaire) ?

La procédure d'enregistrement est en train d'être mise en place dans les communes de la CCDSP, afin de générer un numéro unique par hébergeur. Ce numéro d'enregistrement devient obligatoire (en cours selon les communes) et vous sera très utile pour publier vos annonces sur les différentes plateformes numériques (Airbnb, LeBonCoin, etc.).

Vous souhaitez déclarer l'ouverture ou la fermeture d'une chambre d'hôtes ou d'un meublé de tourisme ? Vous devez effectuer une déclaration en Mairie via un Cerfa. Pour ce faire, une nouvelle possibilité s'offre à vous : utiliser l'outil gratuit, accessible 24/24h et 7/7 en ligne : www.declaloc.fr

Rencontres avec les hébergeurs



La Communauté de Communes Drôme Sud Provence (services tourisme et déchets ménagers), en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal, a organisé des rencontres à destination des hébergeurs touristiques des 14 communes

de Drôme Sud Provence. Afin de permettre au plus grand nombre de participer à ces rencontres, elles ont été organisées dans 3 lieux du territoire et à

3 dates différentes.

Cela a été l'occasion de présenter la nouvelle stratégie touristique et le plan d'actions 2023-2028, de parler de la taxe de séjour et de la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme. Sans oublier d'évoquer les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets, d'utilisation de l'eau et de l'énergie. Les services de l'Office de Tourisme Intercommunal ont également été présentés.

Focus sur l'Office du Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence :

Pour les habitants, l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) propose du conseil en séjour avisé aux visiteurs, des jeux d'enquêtes, des visites de sites,

des itinéraires de balades et randonnées, de la billetterie, une boutique, ... Il y a tant de choses à découvrir à proximité de chez vous !

Pour les professionnels du Tourisme, l'OTI propose des services pour assurer la promotion des activités touristiques, via ses outils (site web, Facebook, agenda, base de données Apidae, diffusion de documentations touristiques, éditions thématiques, OT mobile, lettres d'info, ateliers pour les pros sur le numérique, conseils sur les labels, ...)

www.drome-sud-provence.com



Les métiers du cheval, du paysage et de l'environnement

- 4^e et 3^e de l'Enseignement Agricole
- Seconde Générale
- Bac Techno. STAV Productions
- Bac Techno. STAV Aménagement et Valorisation de l'Espace
- Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique
- CAP agricole Palefrenier Soigneur
- Bac Pro Aménagements Paysagers, option DAO
- BTSa Productions Animales



LYCÉE Drôme provençale
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
T. 04 75 96 62 27
www.lycee-drome-provence.com



LE COMPTOIR DE MATHILDE TOULETTE



CHOCOLATERIE & ÉPICERIE FINE
VISITE ET DÉGUSTATION GRATUITE
OUVERT 7/7 J - 10H/19H NON-STOP
20 Z.A. LE GRAND DEVEZ - TEL. +33 (0)4 75 00 19 72



SOCOHM Boissons Pierrelatte

- BAR / RESTAURANT / CHR
- ASSOCIATIONS
- ENTREPRISES
- PARTICULIERS

Spécialiste Bières Pression

7 rue JB Colbert, ZI Daudet 26700 PIERRELATTE
soco hm.26@orange.fr
04-75-04-80-62

Les logis
d'Épidaure

Chez vous
au cœur de la Drôme
provençale

Vivre à domicile avec son conjoint Alzheimer, c'est possible !

Les Logis d'Épidaure vous accueillent, au mois ou à l'année à La-Baume-de-Transit.

Dans un ensemble de 12 villas de type T3, vous bénéficierez selon vos besoins, de services et d'aides de jour comme de nuit.

Une maison de l'autonomie, qui assure un entretien des fonctions cognitives, complète cet ensemble.

Vous souhaitez effectuer une visite ou obtenir des renseignements complémentaires :

04 75 98 38 38

contact@logis-epidaure.com

www.logis-epidaure.com



Chemin des Asclépios
26790 LA BAUME-DE-TRANSIT

af
COMMUNICATION
ÉDITION ET RÉGIE PUBLICITAIRE

Réalisation et Régie Publicitaire

04 75 51 88 40 - Fax 04 75 53 75 65

info@afcommunication.com

SIÈGE SOCIAL
10 allée Hispano Suiza | ZA de Fortuneau
26200 MONTÉLIMAR

Bureaux secondaires : Bordeaux, Lyon et Strasbourg

www.afcommunication.com

L'éditeur ne garantit pas le caractère exhaustif des informations contenues dans ce bulletin et remercie par avance les lecteurs de leur indulgence.



LA TABLE DU
TRUSQUIN

Restaurant Pierrelatte



Cuisine Méditerranéenne

La Table du Trusquin à Pierrelatte en Drôme provençale vous propose de venir découvrir une cuisine généreuse & gourmande ainsi que sa sélection de fruits de mer !



ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES MAÎTRES
RESTAURATEURS

Soirées

vendredi soir



Fruits de mer
à volonté



Moules Frites
à volonté



Bouillabaisse
à volonté

Formule du midi

Menu | 19.95€

Entrée . Plat . Dessert

Du lundi au vendredi . Un jour un menu !



**Flashez
Cartes & Infos !**

Événement & **Mariage**

Traiteur pour tous vos événements & mariages
exclusivement au **Domaine du Trusquin à Pierrelatte**
& **Domaine du Bijoutier à Grignan**



06 20 04 03 90



latabledutrusquin@gmail.com

www.latabledutrusquin.fr

Domaine du Trusquin

